



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 août 2018
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le cinquante-quatrième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017) et du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources pertinentes. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur le mois de juillet 2018.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels : juillet 2018

1. L'escalade militaire qui s'est poursuivie de manière intense dans le sud-ouest de la République arabe syrienne a provoqué le déplacement de 325 000 personnes au début du mois de juillet. À la fin du mois, selon les estimations, on dénombrait dans les zones touchées 180 000 nouvelles personnes déplacées, dont quelque 100 000 dans la province de Qouneïtra. L'Organisation des Nations Unies s'est appuyée sur les stocks préconstitués pour apporter une aide humanitaire au moyen de convois transfrontières à partir de la Jordanie, lesquels ont dû être suspendus tout au long de la période considérée, et sur l'aide fournie depuis l'intérieur du pays. Toutefois, les personnes nouvellement déplacées à Qouneïtra n'ont dans l'ensemble pas pu bénéficier de cette aide.



2. Les opérations militaires dans le sud-ouest comprenaient des raids aériens et des tirs d'artillerie qui ont fait des morts parmi les civils et détruit et endommagé des infrastructures civiles, notamment des écoles et des hôpitaux. Un grand nombre de prestataires de services et de travailleurs humanitaires ont été pris dans les combats, et nombre d'entre eux ont été contraints de fuir en même temps que d'autres civils. À la fin du mois de juillet, les forces gouvernementales avaient pris le contrôle de la grande majorité du sud-ouest.

3. La situation humanitaire dans le nord-ouest a continué de se détériorer, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire dans les provinces d'Alep et d'Edleb ayant augmenté de plus de 570 000 en 2018, portant leur nombre total à 4,2 millions. Des milliers de personnes évacuées du sud-ouest ont été transportées à Edleb, confirmant une tendance observée plus tôt dans l'année avec l'arrivée de près de 130 000 personnes déplacées à Edleb entre mars et mai. Dans le nord de la province d'Alep, à Afrin et dans les zones auparavant couvertes par l'opération Bouclier de l'Euphrate les civils ont continué de souffrir de l'insécurité.

4. Le 16 juillet, un accord a été conclu pour l'évacuation de l'ensemble de la population de Fouaa et de Kafraya, qui étaient assiégées par des groupes d'opposition armés non étatiques depuis mars 2015. Le 19 juillet, la population a été transportée par autobus dans le camp de Mahalej, dans la province d'Alep. L'Organisation des Nations Unies n'était pas partie à l'accord et n'avait pas non plus accès aux personnes évacuées, mais elle a fourni une aide en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres organisations locales. Avec l'évacuation des deux villages, l'ONU n'a qualifié aucune zone ou collectivité dans le pays de secteur assiégé, à la fin de la période considérée.

5. Quelque 147 000 civils ont maintenant regagné la ville de Raqqa depuis la fin des hostilités en octobre 2017, malgré le niveau élevé de pollution liée aux risques d'explosifs.

6. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de porter assistance à des millions de personnes dans le besoin. Les secours humanitaires fournis dans le pays par les organismes des Nations Unies ont permis d'apporter une aide alimentaire à plus de 3,3 millions d'habitants. Quatre convois humanitaires interinstitutions transportant des fournitures de première nécessité, des vivres et du matériel médical ont été déployés en juillet à destination des localités difficiles d'accès que sont Douma (Rif-Damas), Houlé (dans les zones rurales du nord de Homs), Harbnafsé (dans les zones rurales du sud d'Hima) et Beït Jinn, Beïtima, Beït Saber et Kafr Haouar dans la campagne damascène, ce qui a permis de secourir 135 500 personnes ayant besoin d'assistance. Le même mois, les organismes des Nations Unies ont livré une aide alimentaire vitale à plus de 550 000 habitants au moyen de convois transfrontières.

3. Depuis l'adoption, le 24 février 2018, de la résolution [2401 \(2018\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité exigeait la cessation des hostilités, les affrontements militaires se sont poursuivis dans de nombreuses régions de la République arabe syrienne. Pendant tout le mois de juillet, des frappes aériennes, des pilonnages d'artillerie et

des tirs isolés ont été signalés dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Lattaquié, de Deïr el-Zor, de Homs, de Hama, de Soueïda, de Deraa et de Qouneïtra, du fait des combats entre les forces gouvernementales, leurs alliés et les groupes d'opposition armés non étatiques. Il a également été fait état d'accrochages entre des groupes d'opposition armés non étatiques dans les provinces d'Alep et d'Edleb. Dans la province de Deïr el-Zor, des heurts sporadiques ont eu lieu entre les forces gouvernementales et les Forces démocratiques syriennes.

4. L'escalade militaire a continué de s'intensifier dans le sud-ouest de la République arabe syrienne, marquée par des frappes aériennes et des pilonnages d'artillerie ainsi qu'une offensive terrestre menée par le Gouvernement syrien avec l'appui de ses alliés, qui a fait des morts et des blessés et entraîné le déplacement de nombreux civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants. À la fin du mois de juillet, selon les estimations, on dénombrait dans les zones touchées 180 000 nouvelles personnes déplacées dont quelque 100 000 dans la province de Qouneïtra. L'Organisation des Nations Unies s'est appuyée sur les stocks préconstitués pour apporter une aide humanitaire au moyen de convois transfrontières à partir de la Jordanie, lesquels ont dû être suspendus tout au long de la période considérée, ainsi que sur l'aide fournie depuis l'intérieur du pays. Toutefois, les personnes nouvellement déplacées à Qouneïtra n'ont dans l'ensemble pas pu bénéficier de cette aide et ont traversé le désert dans des conditions pénibles. Un grand nombre de prestataires de services et de travailleurs humanitaires ont été pris dans les combats, et nombre d'entre eux ont été contraints de fuir en même temps que d'autres civils.

5. À la fin du mois de juillet, les forces gouvernementales avaient pris le contrôle de la grande majorité du sud-ouest, même si les hostilités, y compris les frappes aériennes, se sont poursuivies dans la zone du bassin du Yarmouk, axées sur les secteurs sous contrôle de l'Armée Khaled ibn el-Walid affiliée à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). L'exposition de 55 000 civils aux hostilités en cours ainsi que les informations selon lesquelles le groupe restreignait la liberté de mouvement des civils qui tentaient de fuir la zone suscitaient toujours de graves préoccupations. De plus, l'EIIL a lancé des attentats-suicides le 25 juillet dans la province de Soueïda, qui auraient fait plus de 300 morts. Il aurait également enlevé des femmes et des enfants. À la fin de la période considérée, près de 9 500 civils, y compris bon nombre de femmes et d'enfants, auraient été évacués du sud-ouest vers les provinces du nord.

6. La situation humanitaire dans le nord-ouest a continué de se détériorer, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire dans les provinces d'Alep et d'Edleb ayant augmenté de plus de 570 000 en 2018, portant leur nombre total à 4,2 millions. Des milliers de personnes évacuées du sud-ouest ont été transportées à Edleb, confirmant une tendance observée plus tôt dans l'année avec l'arrivée de près de 130 000 personnes déplacées à Edleb entre mars et mai. Dans le nord de la province d'Alep, à Afrin et dans les zones auparavant couvertes par l'opération Bouclier de l'Euphrate, les civils ont continué de souffrir de l'insécurité.

7. Le 16 juillet, un accord a été conclu pour l'évacuation de l'ensemble de la population de Fouaa et de Kafraya, qui étaient assiégés par des groupes d'opposition armés non étatiques depuis mars 2015. Le 19 juillet, la population a été transportée par autobus dans le camp de Mahalej, dans la province d'Alep. L'Organisation des Nations Unies n'était pas partie à l'accord et n'avait pas non plus accès aux personnes évacuées, mais elle a pu fournir une aide en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres organisations locales. Avec l'évacuation des deux villages, l'ONU n'a qualifié aucune zone ou collectivité de secteur assiégé à la fin de la période considérée.

8. Les autorités syriennes ont indiqué que 9 762 habitants de la Ghouta orientale étaient toujours dans des camps de déplacés dans la province de Rif-Damas. Le

personnel des Nations Unies a été dans l'impossibilité d'accéder à ces sites pendant plusieurs semaines, mais il a continué de recevoir des rapports selon lesquels ceux qui s'y trouvaient encore étaient majoritairement des hommes et des garçons de 15 à 55 ans. Le 1^{er} juillet, l'Organisation des Nations Unies et le Croissant-Rouge arabe syrien ont acheminé une aide plurisectorielle à 25 000 personnes à Douma, complétant celle du 10 juin qui avait concerné 60 000 personnes dans le besoin. Le 26 juillet, les organismes des Nations Unies se sont joints à un convoi du Croissant-Rouge arabe syrien à Douma, pour acheminer de l'aide humanitaire, notamment des médicaments et des matériaux de construction d'abris, qui avait été fournis par la France et transportés dans le pays avec l'appui de la Fédération de Russie. Le personnel des Nations Unies a également procédé à une évaluation des besoins sanitaires pendant qu'il se trouvait à Douma. La reprise des activités commerciales et des services de base continue d'être signalée dans la Ghouta orientale, même si l'accès des membres du personnel des Nations Unies est toujours restreint.

9. Quelque 147 000 civils ont maintenant regagné la ville de Raqqa depuis la fin des hostilités en octobre 2017, malgré le niveau élevé de pollution liée aux risques d'explosifs. L'ONU et ses partenaires ont continué de fournir une assistance à la ville et à la province de Raqqa dans son ensemble, touchant plus de 530 000 personnes par mois. Dans la province de Deïr el-Zor, la situation d'un nombre non confirmé de civils pris au piège dans les zones contrôlées par l'EIL dans la partie est de la province ainsi que dans les opérations militaires en cours, reste très préoccupante. Selon des informations non confirmées, des frappes aériennes à Soussé et Baghouz Faouqani auraient fait un grand nombre de victimes civiles le 12 juillet. Le 30 juillet, il a été indiqué que 40 patients dans un état critique avaient été évacués de la zone et de l'entrée de camions transportant des denrées alimentaires.

10. Dans le nord de la province d'Alep, à Afrin et dans les zones auparavant couvertes par l'opération Bouclier de l'Euphrate, les civils ont continué de souffrir de l'insécurité. Des informations ont fait état de problèmes concernant la protection de la population locale et de violations du droit international humanitaire par des acteurs armés.

11. Mon Envoyé spécial pour la Syrie a poursuivi ses consultations en vue de faire progresser plus avant la mise en œuvre de la déclaration finale du Congrès pour le dialogue national qui s'est tenu à Sotchi (Fédération de Russie) en janvier 2018 et la création d'une commission constitutionnelle dirigée et prise en main par les Syriens, facilitée par l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du processus de Genève et conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Il a présidé des consultations officieuses avec de hauts représentants de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d') et de la Turquie pendant la réunion organisée selon la formule d'Astana, qui s'était tenue à Sotchi, les 30 et 31 juillet, et attend avec intérêt de nouveaux pourparlers au début du mois de septembre à Genève concernant la commission. Il s'est également entretenu avec des représentants du Gouvernement syrien à Sotchi pour examiner le processus politique ainsi qu'avec un certain nombre d'autres interlocuteurs, notamment des représentants de l'opposition armée. La délégation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Sotchi a fait part de sa ferme détermination à aider les réfugiés et déplacés syriens à exercer leur droit de retour volontairement, dans des conditions de sûreté et de dignité. Il est de la responsabilité collective de veiller à ce que les retours soient conformes aux normes convenues sur le plan international.

12. Dans leur déclaration conjointes à l'issue de la réunion de Sotchi tenue selon la formule d'Astana, les garants d'Astana ont réaffirmé leur attachement au déploiement d'efforts conjoints visant à créer les conditions nécessaires pour faciliter le début des

travaux de la commission constitutionnelle à Genève et à instaurer la confiance entre les parties au conflit. La déclaration conjointe faisait également référence aux pourparlers qui avaient été engagés sur les conditions nécessaires au retour volontaire et en toute sécurité des déplacés et des réfugiés.

Protection

13. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire des morts et des blessés parmi la population et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles. Le pilonnage de zones habitées s'est poursuivi, tuant et blessant des civils et détruisant ou endommageant des infrastructures vitales. Les restes explosifs de guerre dans les zones peuplées ont fait des morts et des blessés parmi les civils et entravé l'accès humanitaire. L'emploi d'engins explosifs artisanaux dans certains secteurs ajoute à la complexité de la menace que représentent ces engins. Le nombre élevé de victimes civiles et l'ampleur de la destruction des infrastructures civiles indiquent clairement que les atteintes aux principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution et, en particulier, à l'interdiction de mener des attaques sans discrimination, se poursuivent.

14. Les affrontements ont continué de causer des dégâts aux infrastructures civiles, y compris les établissements médicaux, les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), des victimes civiles ont été recensées dans plusieurs provinces, probablement en violation du droit international humanitaire (voir annexe). Le Haut-Commissariat a recensé des attaques qui auraient été menées par des parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, des groupes d'opposition armés non étatiques et leurs alliés et des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

15. Malgré l'appel lancé aux autorités syriennes par le Conseil des droits de l'homme dans ses résolutions [S/18/1](#) et [19/22](#) pour qu'elles coopèrent avec le Haut-Commissariat, notamment par l'établissement d'une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, ce dernier a beaucoup de mal à évaluer la situation et à en rendre compte, le Gouvernement syrien lui refusant l'accès au pays.

16. Le Haut-Commissariat a continué de recevoir des informations selon lesquelles des civils avaient été arrêtés par des groupes d'opposition armés non étatiques. Le 16 juillet, un civil a été escorté hors de son bureau par des combattants armés de l'opposition dans la ville d'Afrin, dans la partie ouest de la province d'Alep, au motif qu'il ne déclarait pas officiellement ses activités auprès des autorités de fait qui contrôlent cette ville.

17. Le 13 juillet, des membres des Forces démocratiques syriennes à Raqqa ont arrêté 25 femmes qui dénonçaient la détention de leur mari dans l'un des établissements pénitentiaires dirigés par ce groupe. Elles ont été placées en garde à vue pendant 24 heures avant d'être relâchées après l'intervention de chefs tribaux et communautaires. Elles étaient également accusées d'entretenir des liens avec l'EIL.

18. La période considérée a également été marquée par de nombreux meurtres de civils et de combattants qui se seraient rendus. Le 25 juillet, alors que l'EIL lançait des attentats-suicides coordonnés contre la ville de Soueïda, qui ont fait des centaines de morts, de nombreux militants de l'EIL ont attaqué des civils à leur domicile dans l'est et le nord-est de la province. Des civils ont été tués devant leurs proches dans au moins huit villages, tandis qu'au moins 27 femmes et enfants ont été enlevés à Chbéké, un village dans l'est de la province. Des rapports indiquent qu'ils étaient gardés en otage pour amener les forces gouvernementales et leurs alliés à mettre fin

à leur offensive contre l'EIIL dans le bassin du Yarmouk, dans l'ouest de la province de Deraa. Les combattants de l'EIIL auraient emmené des femmes qui se trouvaient chez elles, pour les contraindre à frapper à la porte de leurs voisins, tuant et enlevant ainsi plus de civils dans leurs foyers. Des photographies de certaines de ces femmes enlevées par l'EIIL ont ensuite été postées sur Twitter, accompagnées de menaces de les brûler vives si le Gouvernement ne cessait pas ses opérations militaires contre l'EIIL dans l'ouest de la province de Deraa et ne libérait pas les prisonniers appartenant à l'EIIL. De nombreux autres civils sont toujours portés disparus au moment de l'établissement du présent rapport.

19. Il a été signalé les 30 et 31 juillet que des combattants de l'EIIL qui s'étaient rendus et avaient accepté un accord de réconciliation avec les forces gouvernementales et leurs alliés dans le bassin du Yarmouk avaient été tués par les forces progouvernementales et leurs alliés à Deraa. Certains civils accusés d'être affiliés à l'EIIL auraient également été tués par les forces gouvernementales et leurs alliés à mesure qu'ils progressaient sur le terrain. Les exécutions auraient eu lieu dans différents secteurs, notamment dans le bassin du Yarmouk, à Wadi Maariyé et Koueïyé et des membres des familles ont appelé à plusieurs reprises le HCDH depuis Wadi Maariyé alléguant que les hommes avaient été tués devant leurs proches.

20. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires dans le domaine de la santé ont confirmé deux attaques contre des établissements de santé et leur personnel, qui ont causé la mort d'un travailleur sanitaire. Le 5 juillet, un explosif brisant de fabrication artisanale aurait touché l'immeuble abritant la direction générale de la santé à Deraa. L'attaque a entraîné des dégâts matériels. Le 17 juillet, l'hôpital national de Naoua aurait été endommagé lors de la dernière campagne militaire dans le sud-ouest. L'hôpital était géré séparément par la Direction nationale de la santé et des groupes armés non étatiques. Son directeur aurait été tué, mais aucune victime n'a été signalée parmi le personnel de la Direction nationale. L'hôpital a été partiellement endommagé et était toujours fermé à la fin de la période considérée.

21. Les établissements scolaires ont continué d'être touchés par les combats. Le 18 juillet, un engin improvisé aurait explosé près d'une école dans la ville de Salqin, dans le nord-est de la province d'Edleb, sans faire de victime.

Accès humanitaire

Encadré 2

Points essentiels

1. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin. Les organismes des Nations Unies basés en République arabe syrienne ont apporté une aide humanitaire à plus de 3,3 millions de personnes situées dans des lieux régulièrement accessibles de zones contrôlées par le Gouvernement dans le cadre de 2 270 livraisons.

2. Quatre convois humanitaires interinstitutions transportant des fournitures de première nécessité, des vivres et du matériel médical ont été déployés en juillet à destination des localités difficiles d'accès que sont Douma (Rif-Damas), Houlé (dans le nord de la province de Homs), Harbnafsé (dans le sud de la province de Hama) et Beït Jinn, Beïtima, Beït Saber et Kafr Haouar (province de Rif-Damas), ce qui a permis de soulager 133 500 personnes en difficulté.

3. L'aide transfrontière, autorisée par les résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#), demeure un volet essentiel de

l'action humanitaire. En juillet, 403 camions répartis en 18 convois ont effectué des livraisons transfrontières qui ont permis d'acheminer une aide vitale à plus de 680 000 personnes. Les opérations d'acheminement de l'aide depuis la Jordanie ont cependant été suspendues au cours de la période considérée.

4. L'escalade militaire s'est intensifiée dans le sud-est de la République arabe syrienne et a provoqué le déplacement de 325 000 personnes au début du mois de juillet. À la fin du mois, selon les estimations, 180 000 nouvelles personnes, y compris environ 100 000 dans la province de Qouneïtra, avaient été déplacées dans les zones touchées. L'Organisation des Nations Unies s'est appuyée sur les stocks préconstitués pour apporter une aide humanitaire au moyen de convois transfrontières à partir de la Jordanie, lesquels ont dû être suspendus tout au long de la période considérée, ainsi que sur l'aide fournie depuis l'intérieur du pays. Toutefois, les personnes nouvellement déplacées à Qouneïtra n'ont dans l'ensemble pas pu bénéficier de cette aide.

22. Selon l'ONU, à la fin de la période considérée, environ 1,48 million de personnes vivaient dans des zones de la République arabe syrienne considérées comme difficiles d'accès. Un secteur est considéré comme difficile d'accès par l'Organisation des Nations Unies lorsque les intervenants humanitaires ne peuvent y accéder régulièrement dans le cadre de leurs activités humanitaires du fait d'une interdiction d'accès, y compris la nécessité de négocier l'accès ponctuellement, ou en raison de restrictions telles qu'un conflit ouvert, de points de contrôle multiples ou du refus des autorités de fournir les autorisations nécessaires en temps voulu.



23. Dans le cadre du plan arrêté pour les convois interinstitutions des Nations Unies pour juillet et août, l'accès à 25 lieux situés dans des zones difficiles d'accès a été demandé, en vue d'atteindre un total de 939 300 personnes. En juillet, quatre convois interinstitutions ont été autorisés à se déployer dans les zones difficiles d'accès que sont Douma (Rif-Damas), Houlé (dans les zones rurales du nord de Homs), Harbnasfé (dans les zones rurales du sud de Hama) et Beït Jinn, Beïtima, Beït Saber et Kafr Haouar dans la campagne damascène, pour fournir une assistance plurisectorielle à 133 500 personnes (voir tableau 1 et figure I).

Tableau 1

Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front, juillet 2018

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)</i>	<i>Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide</i>	<i>Type d'assistance</i>
1 ^{er} juillet	Douma	25 000	25 000	Multisectorielle
15 juillet	Houlé	71 000	71 000	Multisectorielle
15 juillet	Harbnasfé	18 000	18 000	Multisectorielle
19 juillet	Beit Jinn, Beïtima, Beït Saber et Kafr Haouar	19 500	19 500	Multisectorielle

Figure II
Opérations humanitaires interinstitutions, juillet 2018

 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 133 500	 Convois interinstitutions 4
9 % Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès	Nombre de personnes dans les zones difficiles d'accès 1,48 million

Interventions humanitaires

24. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de porter assistance à des millions de personnes dans le besoin, y compris des femmes et des enfants, en empruntant toutes les voies d'accès disponibles, notamment : a) dans le cadre d'opérations humanitaires menées depuis le territoire syrien, l'aide humanitaire étant alors acheminée sans franchir les lignes de conflit ; b) au moyen de convois qui, partant de l'intérieur du pays, traversent les lignes de conflit ; et c) par des livraisons transfrontières, grâce auxquelles une assistance est apportée à ceux qui en ont besoin, depuis les pays voisins (voir tableaux 2 et 3). Outre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, le Gouvernement et des organisations non gouvernementales ont continué de fournir une assistance vitale à des personnes qui en avaient besoin. Les autorités locales dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes de l'opposition armés non étatiques ont également continué de fournir des services là où c'était possible.

25. Des organismes ont continué de soumettre pour leur propre compte des demandes d'autorisation de convoi. Ces livraisons dans des zones normalement accessibles sont assurées par des organismes des Nations Unies basés à Damas. En juillet, les 2 270 demandes officielles que le Programme alimentaire mondial avait adressées aux autorités syriennes pour obtenir des lettres d'agrément en vue de l'acheminement de l'aide alimentaire ont été approuvées. Le HCR a soumis 43 demandes de lettres de facilitation pour le transport de produits de première nécessité et de trousse de subsistance, lesquelles ont toutes été approuvées. Plus de 1,4 million de personnes ont bénéficié d'une aide grâce à un soutien multisectoriel, dont 188 000 enfants et femmes qui ont reçu des soins de santé primaires et des services de vaccination. De plus, quelque 193 000 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des compléments nutritionnels et bénéficié de services de nutrition. Des cours de rattrapage ont été dispensés à 130 000 enfants, qui ont eu accès à des supports pédagogiques indispensables, et 209 000 enfants ont bénéficié de services de protection et d'un soutien psychosocial. Environ 3,3 millions de personnes ont obtenu une aide alimentaire et plus de 1 million de personnes ont disposé de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et reçu des fournitures.

Tableau 2
Personnes ayant reçu une aide des entités des Nations Unies
ou d'autres organisations en juillet 2018 par tous les moyens disponibles

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	30 000
Organisation internationale pour les migrations	92 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 840 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1 400 000
Programme des Nations Unies pour le développement	840 000
Fonds des Nations Unies pour la population	300 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	132 000
Programme alimentaire mondial	3 300 000
Organisation mondiale de la Santé	760 000

26. Dans la Ghouta orientale, les autorités syriennes ont indiqué que 9 762 personnes étaient restées à proximité des sites de déplacés à Rif-Damas. Le personnel des Nations Unies n'est pas parvenu à accéder à ces lieux pendant plusieurs semaines mais a continué d'apprendre que des hommes et des garçons de 15 à 55 ans constituaient la majorité des personnes restées sur place. De plus, l'accès humanitaire aux civils ayant besoin d'assistance, dans la Ghouta orientale, est resté problématique. Cependant, le 1^{er} juillet, l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien ont acheminé une assistance multisectorielle à Douma à l'intention de 25 000 personnes, ce qui a permis de mener à terme le convoi du 10 juin à l'intention de 60 000 personnes ayant besoin d'assistance. Le 26 juillet, les organismes des Nations Unies ont été autorisés à participer à un convoi du Croissant-Rouge arabe syrien à destination de Douma, acheminant de l'aide humanitaire, y compris des médicaments et des matériaux pour la construction d'abris, fournis par la France et transportés dans le pays avec l'aide de la Fédération de Russie. Le personnel des Nations Unies a également entrepris une évaluation des besoins médicaux à Douma.

27. Quelque 138 800 personnes originaires d'Afrin continuent d'être déplacées dans les secteurs de Tell Rifaat, Noubl, Zahra et Fafin (province d'Alep). Les organisations humanitaires actives à Alep ont largement accès aux déplacés se trouvant notamment à Tell Rifaat. L'accès humanitaire à la ville d'Afrin à partir du territoire syrien n'a toujours pas reçu l'aval des autorités syriennes. Si les autorités turques fournissent l'essentiel des secours dans ces zones, l'ONU, par ses partenaires humanitaires transfrontières, organise également des activités essentielles et fournit des services vitaux dans la région. Une action a été menée notamment sur les plans de la santé et de la sécurité alimentaire. Les besoins demeurent cependant élevés, avec la fermeture de la plupart des établissements de santé en milieu rurale, bon nombre de prestataires de soins ayant fui la région, et les écoles, les marchés et les boulangeries étant majoritairement à l'arrêt, du fait du grand nombre de restes explosifs de guerre et de l'absence persistante de membres du personnel, de travailleurs et de commerçants. On signale notamment un taux élevé de problèmes rénaux chez les habitants de la région, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de traitements à prodiguer.

28. À Raqqa, quelque 147 000 personnes sont retournées dans le chef-lieu de la province depuis la fin des hostilités en octobre 2017. La plupart se sont installées dans des zones où les dommages infligés aux infrastructures et les risques associés à la dissémination d'engins explosifs étaient moindres. Il a été difficile d'intensifier

l'action humanitaire et de renforcer les capacités en la matière, le niveau élevé d'infestation par les mines et les engins non explosés faisant planer une grave menace sur les rapatriés et les agents humanitaires.

29. L'acheminement des fournitures à travers les frontières s'est poursuivi en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) (voir figure II et tableau 3). Conformément à ces résolutions, les organismes des Nations Unies ont prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

30. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations comme l'y autorisent les résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#). Le Mécanisme a surveillé l'acheminement par sept organismes des Nations Unies de 18 convois composés de 403 camions, passés par trois postes frontières : 9 à Bab el-Haoua (341 camions), 8 à Bab el-Salam (57 camions) et 1 à Yaaroubiyé (5 camions). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur nature humanitaire n'a pas été mise en doute. Les organismes des Nations Unies ont donné au Gouvernement un préavis de 48 heures avant chaque envoi. Les partenaires de l'ONU qui assuraient la fourniture de l'aide ont veillé à ce que, une fois dans le pays, les livraisons parviennent aux entrepôts désignés. Des sociétés tierces indépendantes engagées par l'Organisation ont vérifié l'aide arrivant aux entrepôts et supervisé la distribution des articles et la fourniture de services. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

31. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, comme suite à l'adoption de la résolution [2165 \(2014\)](#), l'ONU a organisé des convois et effectué plus de 849 livraisons transfrontières avec plus de 21 396 camions (14 544 par Bab el-Haoua et 2 210 par Bab el-Salam depuis la Turquie ; 4 605 par Ramta, depuis la Jordanie et 37 par Yaaroubiyé depuis l'Iraq). Ces opérations complètent et renforcent l'aide fournie par les organisations non gouvernementales internationales et syriennes qui assurent des services à l'intention de millions d'autres personnes, depuis des pays voisins.

32. Les opérations humanitaires transfrontières depuis la Jordanie sont demeurées suspendues. Le Programme alimentaire mondial et ses partenaires de réalisation ont néanmoins acheminé une assistance alimentaire à plus de 540 000 personnes en passant par deux points d'entrée autorisés, à la frontière turque. L'Organisation mondiale de la Santé a également acheminé des produits sanitaires et médicaux et fourni environ 179 000 traitements dans le cadre du mécanisme transfrontalier. Dans le nord de la République arabe syrienne, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a acheminé des équipements pour l'hiver, pour la protection de l'enfance, pour la nutrition, pour l'éducation et la santé, ainsi que des fournitures relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, au moyen de convois transfrontaliers. Plus de 99 400 personnes ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau potable grâce à l'exploitation et à l'entretien des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. Des services de soins de santé primaires ont été fournis à 86 000 personnes grâce à des services de santé mobiles et fixes ; 25 821 enfants de moins de cinq ans ont reçu des micronutriments ; environ 34 355 enfants de moins de 5 ans ainsi que des mères enceintes ou allaitantes ont subi un test de dépistage de la malnutrition aiguë : 160 enfants souffraient de malnutrition aiguë sévère et ont reçu le traitement nécessaire. L'ONU a également constitué des stocks de fourniture pour pourvoir aux besoins d'au moins 150 000 bénéficiaires à Edleb et dans la province d'Alep, et prévoit de constituer à nouveau des stocks dans ces secteurs.

33. Dans la partie sud de la République arabe syrienne, les opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies ont été suspendues à la fin du mois de juin. Les besoins humanitaires ont cependant continué de croître, à la suite de l'intensification marquée des opérations militaires, qui a entraîné le déplacement de 325 000 personnes au début de juillet. À la fin du mois, quelque 180 000 personnes, y compris 100 000 dans la province de Qouneïtra, avaient été à nouveau déplacées dans les zones touchées. Au cours de son intervention, l'Organisation des Nations Unies s'est appuyée sur les stocks préconstitués et sur l'aide acheminée depuis l'intérieur du pays. La majorité des personnes nouvellement déplacées dans la province de Qouneïtra n'y ont toutefois pas eu accès, du fait de la suspension de l'acheminement des fournitures transfrontières depuis la Jordanie et de l'interdiction de l'accès à Qouneïtra depuis le territoire syrien.

34. Le HCR et ses partenaires ont continué de chercher à mieux répondre aux besoins des déplacés, des rapatriés et des autres groupes de la population touchés par le conflit. À la fin du mois de juillet, 23 272 interventions de protection avaient été menées au profit de 607 258 personnes, dont 293 075 ayant bénéficié d'activités de protection générale, 6 509 d'activités de protection de l'enfance et 89 890 de plus de 3 754 campagnes de sensibilisation à la prévention et aux interventions en matière de violence sexuelle et sexiste dans 12 provinces. À la fin du mois de juillet 2018, le nombre total de centres communautaires et d'unités mobiles opérationnels financés par le HCR était de 96 centres communautaires, 17 centres satellites et 81 unités mobiles, appuyés par 2 272 volontaires chargés de la mobilisation. Ce réseau a permis la fourniture de services liés à la protection, y compris la mobilisation des populations, la protection de l'enfance, l'aide judiciaire, la prévention et les interventions en matière de violence sexuelle et sexiste, le soutien aux moyens d'existence et les services aux personnes ayant des besoins particuliers, dont ont bénéficié 2,6 millions de déplacés, de rapatriés, de membres des communautés d'accueil et d'autres personnes touchées par la crise dans 12 provinces syriennes. En juillet, 142 072 déplacés dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Soueïda, Deraa, Qouneïtra, Tartous, Lattaquié, Homs, Hama, Alep et Hassaké ont bénéficié directement du programme d'assistance juridique du HCR, y compris de conseils, de séances d'information sur des thèmes juridiques, tels que les documents d'état civil et les droits des femmes, ainsi que de l'intervention directe d'avocats devant les tribunaux et les administrations.

35. En outre, le Fonds des Nations Unies pour la population est venu en aide à près de 300 000 personnes dans le cadre de ses activités consacrées à la santé procréative, à la prévention de la violence sexuelle et sexiste ainsi qu'à la lutte contre celle-ci et à la violence liée aux jeunes. Par ailleurs, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a distribué des colis alimentaires à 112 000 réfugiés de Palestine, tandis que 8 468 réfugiés de Palestine déplacés du camp de Yarmouk ont reçu en juillet des paniers de produits alimentaires prêts à la consommation. En tout, 22 164 personnes avaient reçu une assistance pécuniaire dans le cadre du cycle ordinaire de distribution d'espèces et 134 réfugiés de Palestine déplacés de Yarmouk et de la Ghouta orientale ont bénéficié d'un versement unique de 70 dollars par famille. De plus, d'après les estimations de l'UNRWA, de 25 000 à 28 000 réfugiés de Palestine sont situés dans le sud de la République arabe syrienne, principalement dans la ville de Deraa, ainsi qu'à Mzeïrib et à Jellin. L'UNRWA a distribué des paniers de produits alimentaires prêts à la consommation, des trousseaux d'hygiène et des articles non alimentaires à quelque 2 300 réfugiés de Palestine déplacés, dans la partie sud de la République arabe syrienne.

Figure II
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide, juillet 2018

(En milliers)

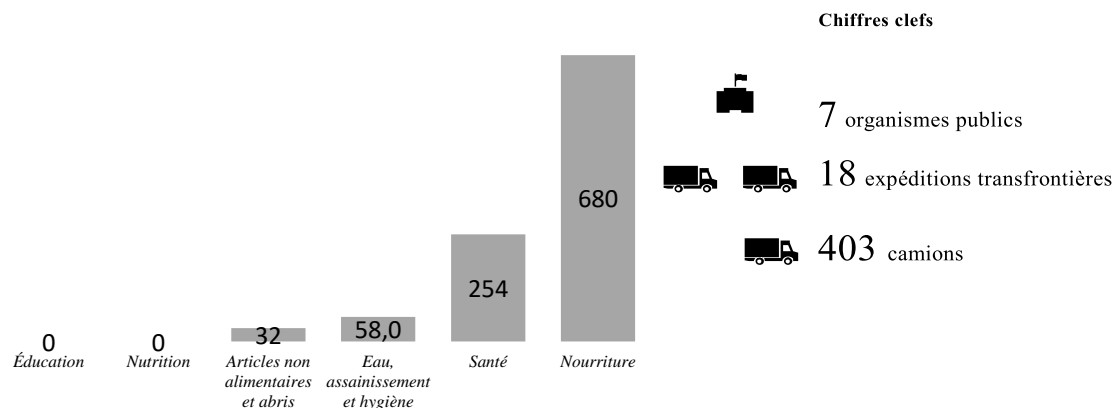


Tableau 3
Nombre de bénéficiaires de livraisons transfrontières par secteur et par district, juillet 2018

Province	District	Éducation	Nourriture	Santé	Articles non alimentaires et abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Bab	–	–	2 080	4 300	–	2 500
Alep	Izaz	–	83 770	212 160	2 500	–	46 250
Alep	Jarablos	–	–	2 080	–	–	–
Alep	Jabal Semaan	–	42 930	–	7 695	–	–
Hama	Mohradé	–	–	–	–	–	–
Hassaké	Qamichli	–	–	26 400	–	–	–
Edleb	Maarra	–	118 375	–	–	–	–
Edleb	Ariha	–	46 750	–	–	–	–
Edleb	Harem	–	338 500	5 000	–	–	3 750
Edleb	Edleb	–	49 000	6 000	17 300	–	5 000
Edleb	Jisr el-Choughour	–	480	–	–	–	–

36. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui comprenaient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué de fournir une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Visas et enregistrement

37. En tout, 60 nouvelles demandes de visa ont été présentées en juillet par l'ONU au Gouvernement : 33 ont été approuvées, 26 sont en cours d'examen et 1 a été annulée par l'Organisation des Nations Unies. Sur les nouvelles demandes de visa présentées en juin, 22 ont été approuvées en juillet, tandis que 5 autres sont en cours d'examen. Sur les 67 demandes de renouvellement de visa que l'ONU a présentées en juillet, 35 ont été approuvées, 31 sont en cours d'examen et 1 a été rejetée. Par ailleurs, 48 nouvelles demandes de renouvellement de visa présentées en juin ont été approuvées en juillet. Un bon nombre de fonctionnaires d'organismes des Nations Unies en République arabe syrienne ne sont pas en poste ou ne peuvent être remplacés pour cause de non-délivrance de visas pendant des mois, en dépit de demandes officielles.

38. En tout, 24 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités pour exercer leurs activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

39. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont poursuivi leurs interventions dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques. En raison du conflit armé, plusieurs zones d'habitation où sont menées ces interventions sont très polluées par des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, ce qui rend la conduite d'activités particulièrement risquée.

40. Depuis le début du conflit, des dizaines d'agents humanitaires ont été tués, dont : 22 membres du personnel de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies (dont 18 membres de l'UNRWA), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

41. En tout, 28 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement, 1 membre du Département de la sûreté et de la sécurité et 26 membres de l'UNRWA) sont détenus ou portés disparus, à la fin de la période considérée.

III. Observations

42. L'intense activité militaire a continué d'être une tendance préoccupante pendant la période considérée et je m'inquiète vivement de toute nouvelle escalade militaire, en particulier dans le nord-ouest de la République arabe syrienne – zone de désescalade – où continuent de vivre près de 3 millions de Syriens. Toute recrudescence de l'escalade militaire dans cette zone, comparable à ce que d'autres régions syriennes ont connu, entraînerait non seulement des mouvements massifs de population mais aurait également des conséquences catastrophiques pour les civils sur le plan de la protection et de l'accès à l'assistance humanitaire et à des services de base. J'exhorte toutes les parties à respecter l'accord de désescalade et je rappelle à toutes les parties au conflit leur obligation, au regard du droit international humanitaire, de protéger les civils et les biens de caractère civil, de ne pas en faire la cible d'attaques et de veiller tout particulièrement, au cours des opérations militaires, à éviter d'endommager les établissements consacrés à l'enseignement, y compris les

écoles, de respecter et de protéger le personnel médical et de ne pas viser directement les hôpitaux et autres installations médicales. Les civils qui veulent fuir les combats doivent pouvoir le faire sans entrave, dans le plein respect de leur dignité et en toute sécurité, tandis que ceux qui souhaitent rester doivent également être protégés. Les parties au conflit ne peuvent pas ordonner le déplacement de civils pour des raisons liées au conflit, sauf lorsque la sécurité des civils est en cause, ou lorsque des impératifs militaires l'exigent.

43. Pour éviter toute nouvelle dégradation de la situation humanitaire, il est essentiel de garantir un accès sûr, soutenu, opportun et sans entrave aux personnes ayant besoin d'assistance sur l'ensemble du territoire. L'ONU ne dispose cependant que d'un accès très restreint à des zones situées au-delà des lignes de conflit et à des secteurs récemment passés sous le contrôle d'une partie adverse. Dans ces derniers, au problème des restrictions à l'accès vient se greffer l'absence de services de base, les prestataires de services ayant été déplacés dans le cadre d'accords locaux signés entre les autorités syriennes et des groupes d'opposition armés non étatiques. Je rappelle à toutes les parties au conflit leur obligation, au regard du droit international humanitaire, de respecter et de protéger le personnel humanitaire et médical et les installations sanitaires. Les enseignants et médecins qui fournissaient des services de base essentiels, avant que le secteur ne soit récemment passé sous le contrôle d'une partie adverse, doivent être protégés et ceux qu'ils aidaient doivent continuer de recevoir les services de base essentiels dont ils ont besoin. Je rappelle également aux parties qu'elles doivent autoriser et faciliter l'acheminement rapide et sans entrave des secours humanitaires aux civils qui en ont besoin et les dispenser sans aucune distinction préjudiciable.

44. Je condamne dans les termes les plus énergiques les attaques inhumaines qui visent et menacent directement les civils, y compris les femmes et les enfants, comme celles commises par l'EIL à Soueïda. On ne saurait tolérer un tel mépris à l'égard de la vie et de la dignité humaines, qui est contraire aux obligations de toutes les parties impliquées dans un conflit armé au regard du droit international. Je condamne tout autant les rapports faisant état d'exécutions extrajudiciaires, de la part des forces progouvernementales, de combattants qui avaient déposé les armes. Je rappelle à toutes les parties que le droit international interdit toute atteinte à la vie de l'être humain, toute prise d'otages civils et toute exécution de combattants qui ont déposé les armes, ainsi que le fait de rendre des sentences et de procéder à des exécutions en l'absence de jugement préalable prononcé par une cour dûment constituée, qui donnerait toutes les garanties judiciaires jugées indispensables par les peuples civilisés. Ces actes constituent des atteintes graves à l'article 3 commun aux Conventions de Genève et sont considérés comme des crimes de guerre et des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme.

45. Je rappelle encore une fois que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire doivent rendre compte de leurs actes. Cette mesure est essentielle pour parvenir à une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

46. J'engage également toutes les parties au conflit, tous les États, la société civile et le système des Nations Unies dans son ensemble à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant des informations et des pièces écrites.

47. Les critères et les paramètres de protection du HCR en vue du retour des réfugiés constituent le cadre normatif qui doit orienter notre action visant à obtenir la

réintégration par les Syriens de leur foyer. Je continuerai d'appeler l'attention sur les compétences et l'expérience du HCR découlant de plus de 60 ans d'un engagement opérationnel mondial à intervenir, face à des crises de réfugiés massives. Dans tous les cas, les organismes des Nations Unies se tiennent prêts à aider les réfugiés et les déplacés à retourner de leur plein gré dans leur lieu d'origine.

48. Je continue de soutenir mon Envoyé spécial qui poursuit minutieusement ses consultations de manière accélérée, sur la composition du comité constitutionnel et l'étendue des questions à traiter avant de lancer la procédure. Je continuerai de prier instamment la Fédération de Russie, l'Iran (République islamique d') et la Turquie, en leur qualité de coorganisateur de la réunion de Sotchi en janvier 2018, et à d'autres membres clefs de la communauté internationale, de soutenir son action. Je demande également au Gouvernement syrien et à l'opposition de soutenir pleinement ces efforts, afin de parvenir à une solution politique, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#). Notre objectif à tous doit être de mettre un terme aux souffrances du peuple syrien et de trouver une solution durable au conflit dans le pays grâce à un processus politique ouvert, qui soit conduit par les Syriens et qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) et au Communiqué de Genève du 30 juin 2012.

Annexe

Incidents signalés en juillet 2018 qui ont fait des victimes parmi les civils et qui ont été consignés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en juillet 2018*

Province d'Alep

- Le 4 juillet, un civil a été tué et 17 autres blessés à la suite de l'explosion d'un engin non identifié dans un lieu très fréquenté du village de Hayya près de la ville de Manbej, dans l'est de la province.
- Le 5 juillet, au moins trois civils ont été blessés à la suite de l'explosion d'un engin non identifié dans le secteur de Manbej.
- Le 6 juillet, six civils ont été blessés, dont trois femmes et un enfant, à la suite de l'explosion d'un engin non identifié près d'un dispensaire, à proximité du bureau de la Brigade du Nord, un groupe d'opposition armé non étatique, dans la ville de Jarablos, dans le nord-est de la province.
- Le 8 juillet, trois civils, dont un enfant, ont été tués et six autres blessés à la suite de l'explosion d'un engin non identifié rattaché à une moto dans un marché local de la localité de Qabbassin dans le district de Bab, dans le nord de la province.
- Le 23 juillet vers 11 heures, deux civils ont été tués et 11 autres blessés dans l'explosion de ce qui serait une voiture piégée, près du bâtiment d'un conseil local dans la localité d'Akhtarín, dans la partie nord de la province.
- Le 30 juillet, deux civils ont été tués et sept autres blessés à la suite de frappes terrestres contre le quartier de Hamdaniyé, dans la ville d'Alep, tenue par les forces gouvernementales.

Province de Hassaké

- Le 4 juillet, au moins six civils d'une même famille, dont deux femmes et un enfant, ont été tués à la suite, semble-t-il, d'une frappe aérienne contre une zone résidentielle du village de Tarraf, tenu par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), dans le secteur de Tell el-Chayer, dans la partie sud de la province.

Province de Qouneïtra

- Le 17 juillet vers 10 h 15, au moins 13 civils, dont trois femmes et 10 enfants de deux familles, ont été tués et une femme grièvement blessée à la suite d'une frappe aérienne contre une école de la localité d'Aïn el-Tiné. Les victimes seraient des déplacés qui auraient fui la ville de Hara, dans la province de Deraa.

* Conformément à la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, la présente description des faits nouveaux qui se seraient produits pendant le mois concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire ni des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme survenues en République arabe syrienne pendant la période visée par le présent rapport.

Province de Soueïda

- Le 25 juillet à l'aube, une série d'attaques coordonnées, y compris des attentats-suicides, ont été perpétrées contre des cibles civiles et militaires dans la province, tenue par les forces gouvernementales, notamment contre un marché, près des ronds-points Najma et Machnaqa, dans la ville de Soueïda, ou encore contre les parties est et nord-est de la province, attaques dont la responsabilité a été revendiquée par l'EIIL. D'après les informations reçues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ces attaques multiples ont fait au moins 220 morts et blessés parmi les civils et les militaires, mais il n'a pas été en mesure de déterminer le nombre exact de victimes dans chaque catégorie.

Province de Deraa

- Le 8 juillet, trois civils, une femme et un enfant, ont été tués et quatre autres blessés à la suite d'une frappe aérienne contre la ville d'Oum el-Mayaden dans la partie est de la province.
- Le 17 juillet, quatre civils, dont une femme, ont été tués à la suite de frappes aériennes contre une zone résidentielle de la localité d'Aliyé dans la partie ouest de la province.
- Le 17 juillet, deux jeunes frères ont été tués à la suite de frappes aériennes contre la localité de Tassil dans la zone du bassin de Yarmouk, tenu par l'EIIL, dans la partie ouest de la province.
- Le 20 juillet, quatre civils, dont une femme et deux enfants, ont été tués à la suite de frappes aériennes contre des secteurs résidentiels de la localité de Tassil, dans le bassin du Yarmouk.
- Le 31 juillet, au moins 12 civils ont été tués et 27 autres blessés à la suite de frappes aériennes et terrestres contre les localités de Chajara et de Koueiyé et le bassin du Yarmouk tenu par l'EIIL, dans la partie ouest de la province.

Province de Deïr el-Zor

- Dans l'après-midi du 6 juillet, quatre civils, dont une femme et un enfant, ont été tués et cinq autres blessés à la suite de l'explosion d'une voiture piégée contre le bureau des Forces démocratiques syriennes, dans la localité de Bousseïra, dans la partie est de la province, tenue par les Forces, dominées par les Kurdes.
- Dans la soirée du 12 juillet, une fabrique de glace a été touchée au cours de frappes aériennes à côté du croisement de Mozan entre la localité de Soussé, tenue par l'EIIL, et Baghouz Faouqani, dans la partie est de la province. On déplore 28 morts parmi les civils.

Province d'Edleb

- Le 10 juillet, des civils ont été blessés dans la partie ouest de la province, à la suite de frappes aériennes contre le secteur de Jisr el-Choughour. Une femme et deux enfants ont été blessés à Bachiriyé et à Mhambel. De plus, un civil a été blessé dans le village de Mechmechan, aux abords de Jisr el-Choughour.
- Le 12 juillet vers 16 heures, un secteur résidentiel du village de Knisset Bani Izz, dans le secteur de la plaine du Rouj, situé près de Jisr el-Choughour, a été touché à la suite de frappes aériennes qui ont fait trois morts parmi les civils, une femme et deux enfants, et huit blessés, dont cinq femmes.